

1 **[VERSION PROVISOIRE] Programme de rétablissement pour le grand**
2 **corégone (*Coregonus clupeaformis*) (population d'individus de petite**
3 **taille et population d'individus de grande taille du lac Opeongo) en**
4 **Ontario**

5
6 Ce document constitue le programme de rétablissement pour le grand corégone
7 (population d'individus de petite taille et population d'individus de grande taille du lac
8 Opeongo), une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais
9 seulement.
10

11 **La disponibilité**

12
13 Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the
14 *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement
15 671/92 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir
16 de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.
17

18 Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.
19

20 **Le résumé du programme de rétablissement**

21
22 Le grand corégone (*Coregonus clupeaformis*) est un poisson d'eau douce de la famille
23 des salmonidés (truites et saumons) qui vit dans des lacs profonds et froids. De couleur
24 argentée en général, il arbore un dos brun verdâtre et un ventre blanchâtre ainsi qu'un
25 museau surplombant sa bouche (une adaptation de ce poisson se nourrissant sur le
26 fond). Les populations de grand corégone en Amérique du Nord présentent une gamme
27 et une variabilité remarquables de caractéristiques physiques, de même qu'un cycle
28 biologique unique qui, dans de rares cas, a donné naissance à une « paire d'espèces »
29 physiquement distinctes et isolées sur le plan de la reproduction dans un même plan
30 d'eau.

31 La présence de populations séparées, de grande taille et de petite taille, dans le lac
32 Opeongo a été signalée pour la première fois en 1943. L'attribution d'un spécimen
33 particulier en fonction de la taille, petite ou grande, nécessite souvent la connaissance
34 de plusieurs traits, y compris (i) l'âge, (ii) le statut reproducteur et (iii) la longueur. Les
35 populations des deux tailles de grand corégone du lac Opeongo sont inscrites comme
36 étant menacées sur la Liste des espèces en péril de l'Ontario (Règlement de
37 l'Ontario 230/08). Elles ne se trouvent que dans le lac Opeongo, dans le parc provincial
38 Algonquin, en Ontario.

39 Le grand corégone est capturé depuis longtemps dans l'ensemble du lac Opeongo,
40 dans chacun de ses quatre bassins. Des signalements limités provenant de baies
41 moins profondes reflètent des conditions oxythermiques (c.-à-d. oxygène et

42 température) inadaptées pendant l'été. D'après des études, la probabilité d'occupation
43 du grand corégone dans le lac Opeongo en été est la plus élevée lorsque les
44 températures varient entre 7,7 et 13,6 °C à des profondeurs entre environ 10 et 29 m.

45 Le lac Opeongo est situé dans une zone protégée (le parc provincial Algonquin) gérée
46 dans le but de préserver des paysages naturels et culturels, et d'offrir des activités
47 récréatives à faible intensité. Le maintien de l'intégrité écologique est également la
48 grande priorité des efforts de planification et de gestion des parcs provinciaux de
49 l'Ontario, ainsi que l'énonce la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de*
50 *conservation*. Par conséquent, le grand corégone du lac Opeongo n'est pas considéré
51 comme étant vulnérable à une détérioration de l'habitat qui résulterait de menaces liées
52 à des établissements humains ou à l'exploitation de ressources naturelles. Les
53 principales menaces à la survie et au rétablissement du grand corégone dans le lac
54 Opeongo sont les suivantes, par ordre de gravité :

- 55 • l'introduction accidentelle d'invertébrés aquatiques envahissants, en
56 particulier le cladocère épineux (*Bythotrephes longimanus*);
- 57 • l'introduction accidentelle ou délibérée de poissons non indigènes ou
58 prédateurs, en particulier l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) et le grand
59 brochet (*Esox lucius*);
- 60 • le changement climatique d'origine humaine, qui peut réduire l'habitat sur le
61 plan quantitatif, augmenter la mortalité des œufs, diminuer la disponibilité des
62 proies et accroître le risque de prolifération d'algues nuisibles;
- 63 • la prise accidentelle par des pêcheurs, dont la probabilité et l'intensité sont
64 faibles.

65 On estime généralement qu'il n'y a pas de facteurs limitatifs confirmés qui posent un
66 risque significatif pour le maintien de populations autosuffisantes de grand corégone
67 (les deux tailles) dans le lac Opeongo à l'heure actuelle. Une étude plus approfondie
68 pourrait permettre de déterminer si certains facteurs sont effectivement limitatifs pour le
69 grand corégone dans le lac Opeongo, mais seulement dans des conditions restreintes.

70 Malgré un intérêt considérable, tant aujourd'hui qu'autrefois, les connaissances sur le
71 grand corégone du lac Opeongo présentent plusieurs lacunes qui justifieraient des
72 recherches et des évaluations plus poussées. La plupart des signalements existants
73 portent sur des individus de grande taille en raison des biais introduits par les
74 méthodologies d'échantillonnage (c.-à-d. la taille des mailles des filets). Les lacunes
75 dans les connaissances ont trait aux tendances et aux estimations précises des
76 populations, aux changements dans l'utilisation de l'habitat au fil des saisons et des
77 stades de la vie, à l'emplacement de l'habitat de frai, au cycle de vie des larves et aux
78 interactions entre les prédateurs et les proies.

79 L'objectif de rétablissement à long terme recommandé pour le grand corégone
80 (populations de petite et de grande taille) dans le lac Opeongo est de maintenir des
81 populations autosuffisantes (les deux tailles). Telles sont les mesures de protection et
82 de rétablissement en découlant :

- 83 1. Réduire au minimum le risque d'introduction d'espèces aquatiques
84 envahissantes et prédatrices;
- 85
- 86 2. Améliorer les estimations relatives à l'abondance de la population et établir
87 les tendances;
- 88
- 89 3. Clarifier les modèles d'occupation de l'habitat pour tous les stades de vie afin
90 d'éclairer les efforts de protection;
- 91
- 92 4. Clarifier la niche trophique et le régime alimentaire afin d'éclairer les efforts
93 de rétablissement;
- 94
- 95 5. Surveiller les paramètres clés de la qualité de l'eau afin d'éclairer les efforts
96 de rétablissement;
- 97
- 98 6. Faire connaître l'état des populations de grand corégone du lac Opeongo (les
99 deux tailles) ainsi que les menaces qui pèsent sur elles.

100 Compte tenu des lacunes importantes dans les connaissances relatives au cycle
101 biologique et à l'occupation de l'habitat, tant pour le grand corégone du lac Opeongo en
102 général que pour les espèces de petite et de grande taille en particulier, une
103 réglementation axée sur l'habitat n'est peut-être pas nécessaire à l'heure actuelle. Si
104 une telle réglementation devait être élaborée à l'avenir, il est recommandé d'inclure
105 toutes les parties du lac Opeongo constituées de hauts-fonds rocheux situés entre 10 et
106 50 m au large et dont la profondeur varie entre 3 et 5 m (c.-à-d. un habitat propice au
107 frai et à l'alevinage) ainsi que des zones d'eau profonde dont la profondeur varie entre
108 6 et 32 m (c.-à-d. un habitat propice à l'alimentation pour les individus juvéniles et les
109 adultes). La mise en œuvre des approches de rétablissement décrites ici aidera à
110 clarifier les limites géospatiales de l'habitat du grand corégone dans le lac Opeongo et
111 soutiendra la gestion, la protection et le rétablissement futurs de la paire d'espèces.